



**made in
respect®**

MADE IN RESPECT PACA
BÂTIMENT HENRI POINCARÉ
DOMAINE DU PETIT ARBOIS
AVENUE LOUIS PHILIBERT - BP 10028
13545 AIX EN PROVENCE CEDEX 4
TÉL. 06 46 31 55 19 - FAX. 04 42 12 68 76
e-mail : contactpaca@madeinrespect.org

VOUS VOUS DEMANDEZ CE QU'EST « MADE IN RESPECT » ... ?

Made In Respect est une ASSOCIATION, votre première action c'est donc ADHERER.
Votre adhésion vous donne des DROITS et des DEVOIRS.

• Vos DROITS :

Au travers de l'association vous avez accès à un réseau de conseils, de compétences, de partage, et d'échange de valeurs.

Votre association est un relais d'informations et un espace de mutualisation des expériences.

• Vos DEVOIRS :

Participer à la vie de l'association en faisant partager vos expériences, vos initiatives.

Défendre les valeurs de l'association et en assurer la promotion.

• Vos AVANTAGES :

Disposer d'un outil d'autodiagnostic pour tester votre entreprise sur les 4 piliers fondateurs de la politique Made In Respect :

- Le Respect du savoir-faire conformément aux règles de l'art
- Le Respect de la dignité de l'homme dans le monde du travail
- Le Respect de règles d'éco-conception et de l'environnement
- Le Respect de l'éthique économique

Valoriser votre savoir-faire auprès de vos parties prenantes.

Afficher votre différence.

Possibilité de bénéficier de tarifs « réseau ».

COMMENT ÇA MARCHE ?



Première étape : Qui peut adhérer à l'association ?

Toute personne souhaitant militer autour des valeurs de l'association.
Toute entreprise souhaitant valoriser son engagement dans le développement durable et aller vers la labellisation.

L'adhésion est annuelle et varie selon le statut de l'adhérent (de 40€ à 600€)

Deuxième étape : en route vers la « certification »...

Combien ça coûte ?

Variable selon le statut et l'effectif de la structure candidate (de 360€ à 1440€)

Comment ça marche ?

Vous téléchargez ou remplissez en ligne sur le site les documents suivants :

- La Demande de labellisation
- La charte Made In Respect à nous retourner signée accompagnée de vote règlement
- Le référentiel

Vous prenez ensuite contact avec notre chargé de mission afin de réaliser un audit de votre structure.

Troisième étape : Le comité statue

La commission de labellisation étudie votre dossier, fait un état des lieux et établit votre note pour chacun des 4 axes.

Le comité vous renvoie la note de synthèse et peut proposer des actions de progrès à mener dans un délai de 6 mois à un an.

Par retour, vous validez les actions à conduire dans le délai qui vous est imparti.

LA COMMISSION LABELLISATION SE RESERVE LE DROIT DE VERIFIER SUR PLACE LE BIEN FONDÉ DE VOS DECLARATIONS ET DE LEUR APPLICATION.

3 réponses sont possibles

- Votre entreprise répond aux critères du référentiel, votre entreprise peut être labellisée
- Vous répondez en partie au référentiel mais il vous manque peu de choses pour l'être, vous devez vous améliorer et mettre en oeuvre des actions de progrès. Une fois celles-ci mises en place, soumettez à nouveau le référentiel à la commission labellisation accompagné de documents justificatifs.
- Votre activité est incompatible avec les critères du label Made In Respect, vous ne pouvez pas être labellisé.

Quatrième étape : Vous avez le label, bienvenue dans le réseau MADE IN RESPECT

Votre nom apparaît officiellement sur le site Internet de Made In Respect accompagné d'un descriptif de votre activité, votre logo et un lien vers votre site WEB.

Vous recevez également la synthèse de la commission labellisation ainsi que votre diplôme de labellisé.

ÊTRE CERTIFIÉ vous ASSURE de la promotion de votre entreprise par l'association.

ÊTRE CERTIFIÉ vous donne le DROIT à exploiter les logos MADE IN RESPECT selon la charte d'exploitation du logo et de la marque Made In Respect

Cinquième étape : Vous pouvez communiquer autour du label

ÊTRE CERTIFIÉ vous donne le droit d'exploiter le label dans le respect des valeurs de l'association et de sa charte graphique :

- Sur vos documents commerciaux : plaquettes, catalogues...
- Sur votre site INTERNET
- Lors de vos événements publics : salons, conférences...

Sixième et dernière étape : vous progressez !

Chaque année, à la date anniversaire de votre labellisation Made In Respect prend contact avec vous afin de réaliser un nouvel audit (il peut évoluer dans le sens des valeurs et des objectifs que se fixe l'association).

Lors de cette évaluation vous faites alors état des actions de progrès que vous avez conduit durant l'année écoulée.

La suite du processus est identique pour le renouvellement de votre labellisation.

Tous les ans, l'Association vous accompagne, vous informe, vous conseille, vous forme de manière à faire progresser votre entreprise dans l'esprit MADE IN RESPECT.

IMPORTANT : votre certification est un engagement des DEUX parties : vous et l'association.